



Taxe d'habitation et taxe audiovisuelle

Par **cihad**, le **20/10/2008** à **09:38**

bonjour,

j'ai reçu ma taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle, qui s'élève à 477 euros, mais voilà j'ai un crédit de 421 euros à payer tous les mois (crédit auto) plus avec toutes les factures (assurances....) il ne nous reste à peine 500 euros pour faire la fin du mois. J'ai deux enfants plus mon mari, il a un revenu net de 2000 euros par mois.

Que puis-je faire pour qu'on me déduise une partie de la somme à payer ou une exonération totale?
Est-ce possible?

Merci

Par **domi**, le **20/10/2008** à **09:43**

bonjour, si l'impôt est dû vous n'obtiendrez pas d'exonération. Il vous faut demander à votre CDI un délai de paiement ou un paiement en plusieurs fois. Domi

Par **juri15**, le **20/10/2008** à **11:45**

L'idéal étant par la suite de vous faire mensualiser, c'est beaucoup plus pratique.

Cordialement,
Juri15